



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise à disposition de téléphones satellitaires dans les zones au réseau instable

Question écrite n° 12273

## Texte de la question

M. Julien Rancoule appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé du numérique, sur la nécessité d'assurer une connectivité constante et fiable pour les habitants des régions isolées, en mettant en avant l'exemple récent du village de Vigneville, dans l'Aude. Ce village est régulièrement confronté à des coupures de réseaux téléphoniques et électriques, ce qui met en péril la sécurité et la qualité de vie de ses habitants. Dans un monde de plus en plus connecté, l'absence de communication peut avoir des conséquences graves, notamment en cas d'urgence. Le 27 août 2023, une nouvelle coupure a eu une conséquence tragique, avec le décès d'un homme victime d'un malaise cardiaque, les secours n'ayant pas pu être alertés à temps. Il est donc indispensable de garantir un accès permanent à un réseau fiable pour ces habitants. L'une des solutions pourrait être de mettre à disposition de chaque commune en zone blanche ou dont le réseau est instable un téléphone satellitaire, fixe ou mobile, sur batterie, accessible à tous et rapidement, assurant ainsi une connectivité ininterrompue en cas d'urgence et ce même en cas de coupure des réseaux traditionnels. Une telle mesure contribuerait à garantir la sécurité des habitants et à renforcer la cohésion territoriale. En conséquence, il souhaite connaître sa position sur cette proposition et s'il envisage d'allouer des financements pour la mise en place de téléphones satellitaires dans les régions isolées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Rancoule](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12273

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Numérique

**Ministère attributaire :** [Numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 octobre 2023](#), page 9131

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)